Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D055_BUR230425-DE

D055-BUR230425

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Lionel GAZEAU, Christophe HOGARD
Date de convocation : 15 avril 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Avenant n° 2 au lot n° 1 « Démolition – Gros œuvre – Aménagements extérieurs » du marché 2024-M432 « Travaux de réaménagement du centre de transfert de déchets ménagers de Mouzeuil-Saint-Martin »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au président,

Vu la délibération n°D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 1° du Code de la commande publique, relatif au réaménagement du centre de transfert de déchets ménagers de Mouzeuil-Saint-Martin. Il ajoute que le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Démantèlement process
- Lot 3 : Charpente métallique – Portes sectionnelles

Monsieur le Président ajoute que Trivalis a conclu le 24 décembre 2024, avec la société GUILEBEAUD Bâtiment, le lot 1 relatif aux travaux de démolition, gros œuvre et aménagements extérieurs dans le cadre du réaménagement du centre de transfert de déchets ménagers de Mouzeuil-Saint-Martin.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché ordinaire dont la durée court à compter de la date de la notification, intervenue le 6 janvier 2025, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire annexée à l'Acte d'Engagement comporte une ligne de déduction (remise) de 341.40 € après le montant total du lot 1, à savoir 143 000.00 € HT.

Considérant que pour un motif comptable, il apparaît nécessaire de retracer cette déduction comme une ligne de détail de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire avant l'indication du montant total.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin d'acter la substitution de la DPGF par une version corrigée (à montant strictement constant)

Monsieur le Président précise que ces modifications sont sans incidence sur le montant total du marché qui demeure strictement inchangé.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D055_BUR230425-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n°2 au lot n°1 du marché 2024-M432,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 au lot n°1 du marché 2024-M432,
- Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).